

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 22/07/2026
Référence d'enregistrement : 2026C9998562619
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

*Cession de droits entre Nikola NOVAKOVIC et SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE NOVA INVEST (100488014)
déclarée par Max MOYAL*

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE NOVA INVEST (100488014)
13 BOULEVARD D AULNAY
VILLEMOMBLE (93)

III - Cédant

Nikola NOVAKOVIC Né(e) le 27/03/1996 à PARIS 13 (75)
3 RUE DES VOSGES
BOBIGNY (93)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 811396464
Désignation : SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE A2N
Adresse : 24 RUE GARNIER PAGES
SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON
Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON
Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 22/07/2026
Prix : 1 500,00 €
Nombre de parts cédées : 25
Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : NOVAKOVIC NIKOLA
 Adresse : 3 RUE DES VOSGES-93000 BOBIGNY
 Nature de la mutation : CESSION
 Date de l'acquisition : 06/04/2015
 Valeur ou prix d'acquisition : 1 500,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	1 500,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 1 500,00 €	
Base taxable retenue	0,00 €	
Taux applicable	3 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.

SARL A2N

Au capital de 5 000 €

24 rue Garnier Pagès

94100 Saint Maur Des Fossés

RCS 811 396 464 00026

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur NOVAKOVIC Nikola** né le 27/03/1996 à PARIS (75) de nationalité Française demeurant 3 rue des Vosges – 93000 BOBIGNY

cédant d'une part

- **NOVA INVEST Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros Ayant pour siège social : 13 bd d'Aulnay – 93250 VILLEMOMBLE-représentée par son gérant MR NOVAKOVIC Aleksandar -rcs 10048801400018**

cessionnaire d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La SARL dénommée en tête des présentes, ayant pour objet : **Ingénierie , bureaux d étude**

ORIGINE DE PROPRIETE

Le cédant Monsieur NOVAKOVIC Nikola possède dans cette société 25 parts numérotées de 76 à 100 INCLUS de 50 EUROS chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de L'apport en capital

CESSION

Par ces présentes , **le cédant**, cède et transporte , sous les garanties ordinaires et de droit , au **cessionnaire** qui accepte :

- de **Monsieur NOVAKOVIC Nikola** parts n° 76 à 100 inclus

Soit 25 parts sociales de ladite société , avec tous les droits et obligations qui y sont attachés . Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux , de toutes résolutions prises et tous procès verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les acceptent.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **1250 EUROS**

- **Monsieur NOVAKOVIC Nikola** reconnaît avoir reçu du **cessionnaire la somme de 1250 €** en représentation de ses 25 parts sociales détenues dans le capital social

AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus : Monsieur NOVAKOVIC Aleksandar Associé

lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclare l'agréer.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

de numéro 1 à 50 inclus : **SASU NOVA INVEST**

de numéro 51 à 75 inclus **Monsieur NOVAKOVIC Aleksandar**

de numéro 76 à 100 inclus : **SASU NOVA INVEST**

Tous les frais , droits et honoraires des présentes , et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par **le cessionnaire** qui s'y oblige

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'enregistrement , il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en sept originaux , dont un pour l'Enregistrement , deux pour être déposés en annexe au Registre du Commerce et un pour les contractants.

A NOGENT SUR MARNE , 22/07/2026

Novakovic
Aleksandar
Novakovic

Novakovic
Nikola

